

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Alfa proteXos 1K Keller 2020

N° de l'article:

20200035, 20200070, 20200140

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisation dans les mastics d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient triméthoxyvinylsilane, 4-morpholinecarbaldehyde. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

Informations sur le méthanol (CAS 67-56-1) : Liquide et vapeurs très inflammables. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Indications diverses:

Contient: hydroxyde d'aluminium, titanium dioxide Les valeurs limites d'exposition professionnelle maximales sont indiquées, le cas échéant, à la section 8. Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol. Informations concernant le dioxyde de titane: Contient moins de 1% de particules de dioxyde de titane avec un diamètre aérodynamique = 10 µm.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8 Numéro d'index: 014-049-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513215-52-XXXX	trimethoxyvinylsilane Acute Tox. 4 (H332), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Sens. 1B (H317)  Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 6 899 mg/kg ETA (dermique) 3 158 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 1,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,5 mg/L	< 5 %
n°CAS: 13822-56-5 N°CE: 237-511-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119510159-45-XXXX	3-(trimethoxysilyl)propylamine Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 3 030 mg/kg ETA (dermique) > 10 000 mg/kg	< 1,5 %
n°CAS: 4394-85-8 N°CE: 224-518-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119987993-12-XXXX	4-morpholinecarbaldehyde Skin Sens. 1B (H317)  Attention	< 0,5 %
n°CAS: 23432-65-7 N°CE: 457-690-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000019371-74-XXXX	Carbamidsäure, N-[(Dimethoxymethylsilyl)methyl]-, Methylester Repr. 2 (H361fd)  Attention	< 0,2 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation:

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes persistants, consultez un médecin.

En cas de contact avec la peau:

laver soigneusement à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

brouillard d'eau, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction à sec, sable

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas d'incendie, des gaz et des vapeurs inflammables peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre le feu.

5.4. Indications diverses

Refroidir les récipients à risque à l'aide d'eau pulvérisée. Veiller à ce que l'eau d'extinction ne s'écoule pas dans les égouts, le sol ou les cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Éviter de respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol. Éviter tout contact avec la substance. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une aération suffisante. Éloignez les personnes non protégées. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter un équipement de protection adapté.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans le sol, les cours d'eau ou les réseaux d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer ensuite dans un récipient fermé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter de respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol. Veiller à une bonne ventilation et aération de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection adapté. Ne pas manger, boire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Qualität für's Handwerk

Alfa proteXos 1K Keller 2020

ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le flux d'air doit s'éloigner des personnes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Mettre à disposition un flacon de rincage oculaire ou une douche oculaire dans la zone de travail.

Mesures de protection incendie:

À protéger de la chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Veiller à ce que le récipient reste sec. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et du soleil direct. Conserver le récipient en position verticale

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec: oxydants forts, Alcalis, Acides

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 – Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Titandioxid n°CAS: 13463-67-7	① 10 mg/m³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	27,6 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	18,9 mg/m³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	3,9 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	7,8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,3 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,34 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,034 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	110 mg/L	① PNEC Station d'épuration

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utilisation en intérieur : veiller à assurer une bonne ventilation ou un bon tirage, ou travailler avec des appareils entièrement fermés. Utilisation en extérieur : veiller à une bonne ventilation.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques EN ISO 16321-1

Protection de la peau:

gants de protection conformes à la norme DIN EN ISO 374-1. Il convient de respecter les indications du fabricant des gants de protection concernant la perméabilité et les temps de percée.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP), il convient de porter un appareil de protection respiratoire. Utiliser un filtre combiné A2/P2 conforme à la norme EN 14387.

Risques thermiques:

Porter des vêtements de protection appropriés.

Autres mesures de protection:

Éviter de respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol. Le flux d'air doit s'éloigner des personnes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Mettre à disposition un flacon de rinçage oculaire ou une douche oculaire dans la zone de travail.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir << 6.2. Mesures de protection de l'environnement >>.

8.3. Indications diverses

Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol. (Hydrolyse)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: voir la description du produit

Odeur: caractéristique

inflammabilité: Oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	> 90 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,3 – 1,5 g/mL	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	9 500 – 18 500 mPa* s	23 °C	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage indiquées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de l'humidité et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts, Acides, Eau, Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthanol. > 150°C Libération de faibles quantités de formaldéhyde.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques

Estimation de la toxicité aiguë du mélange

ETA (par voie orale): 2 000 mg/kg

ETA (dermique): 2 000 mg/kg

ETA (inhalation, vapeur): >20 mg/L

Toxicité orale aiguë:

Ces affirmations découlent des propriétés des différents composants. Il n'existe aucune donnée toxicologique concernant le produit en tant que tel.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

données manquantes

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Obtention des données par avis d'un expert

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient triméthoxyvinylsilane, 4-morpholinecarbaldehyde. Peut produire une réaction allergique. données manquantes Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

données manquantes

Cancérogénicité:

données manquantes

Toxicité pour la reproduction:

données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

données manquantes

Danger par aspiration:

données manquantes

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations:

Informations concernant le triméthoxyvinylsilane: LD₅₀, Rat, par voie orale: 7.120 mg/kg (OCDE 401) LD₅₀, Lapin, dermique: 3.259 mg/kg (OCDE 402) LC₅₀, Rat, par inhalation: 16,8 mg/L 4h (Vapeur, OCDE 403) Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

Informations sur le méthanol (CAS 67-56-1) : Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Éviter tout déversement dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 12	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
----------	---

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères. matière séchée (durcie): de petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères.

Élimination appropriée / Emballage:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

14.8. Indications diverses

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) : 0,5 pds %

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation ne nécessite pas d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGW	Limite d'exposition professionnelle
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EU	Union européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Alfa proteXos 1K Keller 2020

OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Tox.	Toxicité
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible